

| NOMBRE DE MEMBRES                       |                |                                           |
|-----------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|
| Afférents<br>au<br>Conseil<br>Municipal | En<br>exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>délibération |
| 19                                      | 19             | 18                                        |

**Objet de la délibération :**  
**Avenant n°1 – Marché de  
travaux pour l'extension  
du cimetière – Lot 1.**

N°41/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 013-211300173-20230411-412023DEL-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du MARDI 11 AVRIL 2023

Le onze avril deux mille vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.  
AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul,  
BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.  
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick,  
CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, DEFIANAS Anne-Laure (arrivée à 18h55)  
Bernard MOMPEURT, Pascal MAFFEI, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** SOLINAS Alexandra, (pouvoir donné à DURBESSON Audrey),  
BRISENO Laetitia (pouvoir donné à Renée AMY), SCHOENY Michel (pouvoir  
donné à Bernard MOMPEURT)

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 105/2022 du 10 novembre 2022, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 1 VRD Maçonnerie du marché de travaux d'extension du cimetière à l'entreprise EHTP mandataire du groupement EHTP/MIDI TRAVAUX – 13834 CHATEAURENARD cedex pour un montant de travaux de 368 957 € HT – 442 748,40 TTC.

M. le Maire expose qu'il convient de prendre un avenant car bien qu'une G2PRO ait été réalisée, après terrassements, le substratum dans l'emprise du cimetière s'est avéré plus rocheux. Afin de permettre une meilleure renaturation des talus, et d'assurer la réussite des semencements, la mise en œuvre de terre végétale a été décidée.

L'avenant porte sur la fourniture et mise en place de terre végétale.

Le montant de l'avenant s'élève à 18 560 € HT, soit 22 272 € TTC.

Le nouveau montant du marché public s'élèvera à 387 517 € HT soit 465 020,40 € TTC.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la signature de l'avenant 1 – lot 1 VRD Maçonnerie avec l'entreprise EHTP mandataire du groupement EHTP/MIDI TRAVAUX – 13834 CHATEAURENARD Cedex, pour un montant de 18 560 € HT, soit 22 272 € TTC correspondant à la mise en œuvre de terre végétale.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cet avenant.

**Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Secrétaire de séance :**

**Le Maire :**